

NOTES

SUR LES

DÉPENSES D'UN PETIT PROPRIÉTAIRE RURAL

AU COMMENCEMENT DU XIX^e SIÈCLE

Dernièrement, dans le grenier de la maison que j'habite à Château Thierry, j'ai découvert parmi de vieux papiers un calepin bien conservé dans son enveloppe de parchemin, fermé par une lanière de cuir encore toute neuve, et dont le contenu, trop restreint malheureusement, m'a paru assez intéressant pour être communiqué à votre Société. Je regrette seulement de n'avoir pas les connaissances nécessaires pour l'accompagner des considérations économiques qu'il comporterait ; votre indulgence et votre savoir y suppléeront.

C'est, en effet, un livret de comptes et de notes ménagères remontant au commencement du siècle dernier. Sur la première page s'étale, écrit d'une main ferme, en caractères fort lisibles, le titre suivant : « 1^{er} janvier 1812, livre de dépense, où se trouvent marqués, outre la dépense pour ce qui concerne la nourriture et autres achats, les époques où sont entrées à mon service les personnes qui me servent, le montant de leurs gages, les à comptes qu'elles peuvent recevoir dessus, et les journées d'ouvriers et toutes les dépenses tant

pour ma vigne que pour le labour et toutes façons de mes terres et de mon jardin. » C'est tout près de nous, à Chézy, que demeurait le rédacteur de ce livre de dépenses.



Toutes les fois qu'on se trouve en présence d'un « livre de vie », même aussi humble dans ses détails que celui là, qui se borne à enregistrer des dépenses courantes de ménage, on aimerait à savoir, ou tout au moins à deviner quelque chose de celui ou de celle qui, il y a un siècle, écrivit ces pages banales. Dans le petit cahier qui est tombé entre mes mains, si rien ne précise la profession, l'âge, la position sociale du propriétaire, du moins certaines indications permettent de « camper » le personnage.

L'écriture claire et lisible, l'orthographe irréprochable, dénotent une instruction peu commune dans les campagnes, du moins chez les paysans d'alors. Notre homme avait dû habiter la ville et était venu se retirer à Chézy. Il jouissait d'une certaine aisance ; la maison, avec jardin et basse-cour, nécessite deux servantes ; elle est entourée de terres et de vignes, que le propriétaire fait cultiver, et une note à la fin du livret énonce avec complaisance les ressources de sa cave, où sommeille notamment une pièce de *Montelon* (vin de champagne) « grosse jauge de 240 bouteilles ». Il y a là de quoi satisfaire un rentier et Horace, dans sa fameuse épître « *Hoc erat in votis* », n'en demandait pas autant.

Ce qui distingue en tous cas l'auteur anonyme de ces notes journalières, c'est un ordre parfait dans ses comptes. Le moindre incident qui amène la moindre modification dans ses dépenses courantes, est soigneusement noté, commenté et expliqué, comme s'il avait à se fournir à lui même ou à d'autres des justifications. C'est ainsi qu'ayant acheté pendant

trois jours de suite, du 20 au 23 février 1812, un pain de douze livres qui, d'habitude fait deux jours, il a soin d'expliquer cet achat exceptionnel « parce qu'il y a eu lessive ». J'imagine que c'est aussi par esprit de méthode, par amour de la régularité, qu'il prend la peine d'écrire, en réglant le compte du boulanger, qu'il y a discordance entre les marques sur la taille et son livre. C'est une indication pour qui serait tenté un jour de refaire les comptes du bonhomme et ne les trouverait pas exacts.

Malheureusement, le petit carnet dont je vais donner une rapide analyse n'a été tenu, pour un grand nombre d'articles, que pendant les premiers mois de 1812 ; il s'arrête à la fin de 1813. L'auteur s'est-il vite lassé d'écrire méticuleusement ses dépenses, ses menues opérations journalières ?

Est-il parti pour Paris, où il a déjà séjourné, nous apprend-il, en mars et avril, ou bien a-t-il entrepris, comme le pigeon de la fable, un voyage en lointain pays, enfin, est-il parti pour le suprême voyage, celui dont on ne revient pas ?

Le petit livre ne nous le dit pas ; il nous reste à en analyser sommairement le contenu.

*
* *

*Salaires des Hommes de journée et des Servantes
au commencement du XIX^e Siècle*

Notre inconnu nous apprend dans son carnet, que Victoire Gougeon, du village de La Croix, est entrée à son service le 1^{er} octobre 1811. « Je lui ai donné en entrant un mouchoir (fichu) pour denier à Dieu. Elle gagne par an 28 écus ou 84 francs. »

Le 1^{er} janvier 1812, Victoire est augmentée ; elle gagne 92 francs. Vingt et un mois après, le 1^{er} octobre 1813, ses gages sont portés à 100 francs par an.

Thérèse Feratte, du hameau des Roches, paroisse de Chézy, est entrée également au service du maître le 15 novembre 1811, comme servante de cour. « Je lui ai donné aussi un fichu pour denier à Dieu. Elle gagne par an 25 écus ou 75 francs. »

Thérèse conservera ces modestes gages durant deux années, à l'expiration desquelles le maître écrit le 10 novembre 1813 : « Convenu de donner à Thérèse 5 francs d'augmentation, ce qui fera 80 francs pour ses gages de l'année qui va commencer. »

Les gages de début d'une servante étaient donc, il y a une centaine d'années, de 75 francs pour une fille de cour, de 90 francs pour celle qui vaquait au ménage.

Je vois dans un autre compte de menues dépenses : « payé à la femme Ledru pour deux journées de lessive, 1 franc » ; c'est 0 fr. 50 par jour, plus la nourriture.

Je crois inutile de faire remarquer que les gages des servantes d'aujourd'hui ont triplé, et que nos fermières ou les petits ménages de cultivateurs à la campagne ne trouvent plus de bonnes à moins de 20 à 25 francs par mois, au lieu de 7 et 8 francs comme alors.

Voyons quels étaient, à la même époque, les salaires des hommes, notamment des journaliers. Je lis dans le carnet : « Compte des ouvriers à dater du 1^{er} janvier 1812 : Antoine Trévet, un de mes anciens domestiques, maintenant manouvrier jardinier, travaille dans mon enclos à arracher deux charmilles et à arracher des arbres dans une petite basse-cour dont je vais faire ensuite un jardin (toujours la préoccupation d'indiquer ce qu'il compte entreprendre) ; je lui paie ses journées à raison de 15 sous chaque et je le nourris, plus une demi bouteille de vin par jour. »

Suit un compte très détaillé des sommes versées et des avances faites au journalier qui, certains jours, sans doute à raison de travaux spéciaux, voit ses journées portées à un franc, mais c'est l'exception.

Voici le compte d'un autre journalier : « le nommé Gerbault,

manouvrier aux Roches, a *boté* (sic) pour moi, 67 arbres, tant dans mon enclos que le long des murs, du côté du nord, à raison de quatre sols par arbre ; plus il arrache 16 arbres sur le gazon conduisant à la grange, à raison de dix sols du pied d'arbre et toutes les racines pour luy. »

Ceux de nos collègues qui possèdent des arbres savent que le bottage, de nos jours, coûte un peu plus cher qu'alors ; quant au salaire de Trévet, le premier journalier, on remarquera qu'il est proportionnellement assez élevé, puisqu'il atteint 25 francs par mois en moyenne, plus la nourriture ; cela tient sans doute à la pénurie de bras qui se faisait sentir dans les campagnes, par suite de la grande consommation d'hommes que faisaient depuis 10 ans déjà les guerres napoléoniennes.



Voici un autre compte qui intéressera plus particulièrement notre honorable collègue. M. Vignon. Il est intitulé : « compte avec le laboureur qui cultive mes terres, M. Fleuri, du Petit Troncet. »

« Le prix de chaque arpent de bled, pour toutes les façons, conduire le fumier, semer et rentrer le bled dans la grange, est de 45 francs par arpent, et de 15 francs par chaque arpent d'avoine pour toutes façons, de labour, hersage et rentrée dans la grange. »

Qu'on ajoute à ce prix de 45 francs par arpent, le prix de la semence, celui du fumier, le battage en grange et enfin les contributions, et on pourra se rendre compte de ce que coûtait, en 1812, la culture d'un arpent de blé, et on pourra même arriver, approximativement, à connaître le bénéfice net à l'arpent — si bénéfice il y a — car le carnet renferme également le compte du batteur en grange, et j'y vois que

deux arpents de blé ont fourni 900 gerbes, ce qui, si j'en crois ce que je vois de nos jours, est une moyenne convenable. Mais le livre ne nous dit pas exactement ce que ces gerbes ont fourni de grain, enfin, je n'ai pu savoir ce que valait le blé à cette époque.

* * *

Après les salaires, voyons ce que coûtaient, au début du siècle dernier, un certain nombre de denrées, en premier lieu la viande. Plusieurs pages du carnet sont consacrées au « compte de la viande que me fournit le sieur Teillet, boucher à Chézi (*sic*) et que je paye comptant. »

Je note, en passant, que ce propriétaire, indépendamment des ressources que lui fournissait sa basse cour, consommait régulièrement une livre de viande de boucherie par jour, mais à quel prix ! La viande de bœuf coûte 7 sous ; une tête de veau, 10 sous ; une fraise de veau, 10 sous. Le petit salé frais, acheté à « Chaûry », coûte relativement cher : six livres pour 4 francs 4 sols, c'est à dire 14 sous la livre.

Nous ne connaissons plus ces prix là, ni même des prix approchants. La différence est trop manifestement sensible entre ceux de 1812 et ceux de nos jours, elle tient à trop de causes économiques et ces causes sont trop connues, pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter ici.

Le prix du pain, au contraire, dont les fluctuations ont été assez nombreuses au cours du XIX^e siècle, ne différait pas sensiblement en 1812 du prix payé de nos jours.

Le pain de 12 livres se vendait 40 sols, c'est à dire 17 centimes la livre ; on en consommait un tous les deux jours. Le prix de la farine, plus influencé, était de 6 sous la livre en janvier-mars 1812, 8 sous en avril, 10 sous en mai et juin.

Les produits de basse cour nous fournissent quelques

détails intéressants. Notre homme vendait son beurre, fait chez lui, 14 sous la livre ; en janvier 1812, il payait les œufs 18 sous la douzaine. Il vend deux veaux, âgés de plus de trois semaines, moyennant 14 francs l'un, 15 francs l'autre, « plus 12 sous pour la fille ». On peut, par ces quelques exemples, se rendre compte du prix de l'existence, il y a un siècle, dans un village, et se livrer à des comparaisons, que nous n'avons ni le loisir ni la compétence pour établir ici. Je crois néanmoins que, tous comptes faits, les habitants de nos campagnes n'ont rien perdu à payer leurs ouvriers et leurs aliments plus cher.

Le carnet renferme encore quelques notes utiles à consulter, malaisées à analyser. Désireux de mettre chacun de nos collègues à même de le consulter, je me fais un plaisir de l'offrir à notre Société pour ses archives, et je termine par ce conseil bien des fois donné déjà : fouillez dans vos greniers, dans ceux de vos amis, vous y ferez des découvertes utiles à notre Société.

EMILE DERAINE.